



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 27

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoud BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Renaissance du vignoble métropolitain – Domaine de la Cras – Avenant au bail emphytéotique au profit de la Chambre Départementale d'Agriculture – Cessions des bâtiments**

Il est rappelé que par délibération du 22 novembre 2013, Dijon métropole a décidé de procéder à l'acquisition du Domaine de la Cras situé sur le territoire des Communes de Dijon, Plombières-lès-Dijon et Corcelles-les-Monts, d'une superficie d'environ 160 ha, constitué notamment de bâtiments d'habitation et viticoles, de dépendances, de terres agricoles et de terres viticoles bénéficiant du classement en aire d'appellation « AOC Bourgogne ». Cette acquisition est intervenue conformément aux objectifs de reconquête et de renaissance du vignoble du dijonnais, de limitation de l'étalement urbain, ainsi que de maintien d'une agriculture péri-urbaine qualitative, permettant aussi une diversification des productions dans le cadre de la stratégie alimentaire globale conduite par la métropole.

Il a ainsi été décidé d'établir, sur la totalité du Domaine, un bail emphytéotique au profit de la Chambre départementale d'Agriculture de Côte d'Or en date du 03 décembre 2013, arrivant à échéance le 31 décembre 2063, afin de permettre les mises en gestion et les exploitations viticoles et agricoles, dans le cadre de baux à ferme consentis par la Chambre.

Un bail a ainsi été établi au profit de Monsieur Marc Soyard, portant d'une part, sur les bâtiments d'habitation et viticoles et d'autre part, sur des vignes. A l'issue de plusieurs années d'exploitation, Monsieur Soyard sollicite l'acquisition en pleine propriété de la maison d'habitation, de la cuverie viticole, de la partie d'un hangar qu'il occupe et du tènement foncier adjacent. Cette acquisition va en effet lui permettre de s'implanter durablement et de conforter son installation, tout en maîtrisant les investissements nécessaires, donnant ainsi la possibilité de développer ses activités viticoles. Le Domaine de la Cras commercialise aujourd'hui de nombreuses cuvées, dont des cuvées parcellaires, dans le monde entier et le travail de Marc Soyard, tourné vers le bio et la biodynamie, est régulièrement salué par la presse nationale spécialisée.

Compte tenu de ces éléments, qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs retenus par la métropole, y compris en termes de rayonnement et d'attractivité, il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande et de céder ces biens constitués d'une maison d'environ 200 m², d'une cuverie d'environ 515 m² intégrant salle de dégustation, laboratoire, salle de stockage, bureau, locaux techniques, d'une partie de hangar d'environ 462 m², de terrains d'agrément, pour une superficie totale d'environ 13 662 m². Il est proposé de procéder à cette cession moyennant le montant total de 530 000 € conformément à l'évaluation du service du Domaine après application de la marge de négociation consentie.

Un bail à ferme a également été établi par la Chambre d'Agriculture au profit de Monsieur Romain Duthu, portant d'une part une partie du hangar et d'autre part sur des terres agricoles. Monsieur Duthu a sollicité l'acquisition de la partie de hangar qu'il occupe, afin de conforter son exploitation agricole.

Il est également proposé de réserver une suite favorable à cette demande et de céder ce bien constitué d'un hangar d'environ 389 m² sur un terrain d'environ 2 111 m². Il est proposé de procéder à cette cession moyennant le montant de 9 600 € conformément à l'évaluation du service du Domaine après application de la marge de négociation consentie.

Il est précisé que ces cessions sont réalisées en totale concertation et en complet accord avec la Chambre départementale d'Agriculture.

Il convient ainsi d'établir au préalable un avenant au bail emphytéotique conclu avec la Chambre, afin de modifier le périmètre du bail en excluant les biens devant être cédés.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- d'établir un avenant au bail emphytéotique du 03 décembre 2013 au profit de la Chambre départementale d'Agriculture de Côte d'Or portant sur le Domaine de la Cras, afin de modifier son

périmètre en excluant les biens bâtis et les terrains cadastrés section AZ n°63P, n°9P, n°7, n°8, n°58, n°62P, d'une superficie totale de l'ordre de 15 773 m², l'ensemble des autres dispositions du bail demeurant inchangé ;

- **de dire** qu'il sera procédé à cet avenant au bail emphytéotique par acte notarié ;

- **de céder** à Monsieur Marc Soyard – Domaine de la Cras – 21370 Plombières-lès-Dijon les propriétés bâties composées d'une maison d'environ 200 m², d'une cuverie d'environ 515 m² intégrant salle de dégustation, laboratoire, salle de stockage, bureau, locaux techniques et d'une partie de hangar agricole d'environ 462 m², ainsi que les terrains d'agrément mitoyens, cadastrés section AZ n°63P, n°9P, n°7, n°8, n°58, n°62P d'une superficie totale d'environ 13 662 m², moyennant le montant total de 530 000 € ;

- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

- **de céder** à Monsieur Romain Duthu – Ferme de la Motte Giron – Chemin de la Rente de Giron – 21000 Dijon, la propriété bâtie composée d'une partie de hangar agricole d'environ 389 m², cadastrée section AZ n°62P d'une superficie d'environ 2 111 m², moyennant le montant de 9 600 € ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de l'application de ces décisions et Monsieur le Comptable public à percevoir le produit de ces ventes.

SCRUTIN POUR : 38

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 12 PROCURATION(S)